

PROVINCE DU RUANDA-URUNDI.  
RESIDENCE DU RUANDA.  
2606.M.R.5.

664/M.P

Kigali, le 31 Octobre 1928.

ORDRE DE SERVICE.



Messieurs les Délégués,

J'ai l'honneur de vous informer que le magasin provincial des Finances vient de recevoir le matériel suivant qui pourrait être destiné aux chefferies indigènes.

1°/des moulins à farine à francs 1950-

2°/des harnachements complets de cavaliers à francs 1335-

Je vous saurais gré de me dire si les chefs indigènes sont désireux de se rendre acquéreurs de ce matériel.

Pour le Résident du Ruanda en route  
Le Commissaire de District-Adjoint

L. Borgers.